

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 12 octobre 2015**

Le douze octobre deux mil quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. DROUET Yves-Marie, Mme DUTÔT Patricia, M. FEUARDANT Guy, Mme GAULTIER Marie-Hélène, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. PACILLY Michel, M. RENAUX Dieudonné, M. TARDIF Philippe.

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence

⇒ Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Ajouts à l'ordre du jour :

=====

Madame le Maire demande au Conseil, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Rectification erreur cadastrale
- PRL – Contrat d'entretien annuel,
- Voirie – Travaux La Vallée,
- Maitrise d'œuvre - Travaux de voirie La Vallée et Hatainville,
- Acquisition décorations de Noël

Ces points porteront les numéros 15,16,17,18 et 19.

⇒ Informations du Maire :

- =====
- Remerciements SNSM, Association de Prévention routière, pour subventions,
 - Remerciements C Duchesne pour participation voyage à Paris en juin
 - Remerciements Mme LOZOUET
 - Salle d'activité scolaire : démolition garage
 - Téléthon réunion 16 octobre à 18 h à Saint Georges
 - Congrès de Maires
 - Sentiers d'Allonne – Vétathlon le 24 octobre 2015
 - Ateliers des dunes, exposition le 31 octobre et 1^{er} novembre, création d'une nouvelle activité photo
 - Avancement des chantiers :
 - PRL, foire de Saint Lô, commercialisation, entretien
 - ZAGC, fin de la première phase des travaux, lancement de la commercialisation
 - Clos d'Aubay, fin de la première phase des travaux, lancement de la commercialisation
 - Assainissement 6^{ème} tranche
 - Voirie la Vallée, fin des travaux
 - Voirie Maudret et Pinabellerie, travaux en cours
 - Sexotourisme dunaire, interventions gendarmerie
 - Bulletin municipal 2016
 - 11 novembre
 - Réforme territoriale

01 CCCI – Présentation de la mission du programme rivières (restauration et entretien des cours d'eau), Mickaël CLEMENT

Monsieur GOSSELIN, Président de la CCCI et Monsieur Mickaël CLEMENT, technicien rivières ont présenté le projet de renaturation du « Vay Haigre » au Hameau Daumaille.

02 Salle d'activités scolaires – Lancement appel d'offres,

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 01/18.06.15 validant l'avant-projet et la demande de subvention pour la création de la salle d'activités scolaires.

Le permis de construire est revenu positif des services de la DDTM et a été signé par le Maire en date du 06 octobre 2015.

Afin de lancer les appels d'offres, Mme le Maire présente le dossier de consultation des entreprises au Conseil.

Après avoir étudié le dossier, et après en avoir délibéré, le Conseil :

- VALIDE le dossier de consultation des entreprises,
- AUTORISE le Maire à lancer les appels d'offres pour la création de la salle d'activités du groupe scolaire

03 Régularisation foncière avec tiers,

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite à un plan de division de la propriété du tiers et établi par la SCP SAVELLI, il s'avère qu'un mur privatif a été édifié par cette personne sur la parcelle appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, et afin d'établir une régularisation foncière de la parcelle communale, **sous réserve de l'accord de la DDTM**, cette emprise foncière étant située en zone inconstructible (zone 1N de notre PLU), le Conseil,

DEMANDE au tiers, de régulariser au préalable tous les bâtiments qu'il a construits au mépris des règles d'urbanisme et sans autorisation. Des justificatifs doivent être fournis et la commission d'urbanisme contrôlera sur place.

04 Terrain communal du Groupe Scolaire – Commercialisation,

Madame le Maire propose au Conseil de mettre en vente la parcelle de terrain située rue des Ecoles extraite du terrain du Groupe scolaire cadastré B 379 et d'une surface d'environ 1032 m².

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de ce terrain à 35 000 €.

CHARGE le Maire de commercialiser la vente de cette parcelle et de demander une promesse d'achat au futur acquéreur

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires notamment l'acte de vente à intervenir auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET, notaires à Barneville-Carteret.

05 Voirie – Travaux de signalisation rue de Maudret, Validation devis

Madame le Maire propose au Conseil de valider la signature des devis suivants se rapportant aux travaux de voirie en cours « rue de Maudret » à savoir :

- Devis de fournitures de panneaux de signalisation,
- Travaux de marquage au sol et pose de panneaux,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- VALIDE les devis l'entreprise Signaux Girod Nord-Ouest d'Avranches pour un montant de 1 076.91 € HT et 634.14 € HT signés par le Maire respectivement le 24 septembre 2015 et le 09 octobre 2015,

- VALIDE le devis du Parc Routier Départemental d'Agneaux pour un montant de 2 409.50 HT € signé par le Maire le 24 septembre 2015.

06 Voirie – Effacement des réseaux « rue des Deux Eglises »,

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal les dernières estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « rue des Deux Eglises » APS 332057.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'étude détaillée, le coût prévisionnel de ce projet est de 47 760 €TTC et 3 840 € TTC pour le matériel d'éclairage public.

Conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la commune des Moitiers d'Allonne s'élève à 30 % du montant Hors Taxes de travaux, soit 11 940 €, et 80 % pour le matériel d'éclairage public soit environ 2 560 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

- DECIDENT la réalisation de l'effacement des réseaux « rue des Deux Eglises » APS 332057,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés le plus rapidement possible.
- Acceptent une participation de la commune de 14 500 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

07 Voirie – Extension réseau ORANGE RD 323,

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les travaux d'effacement du réseau Orange sur la RD 323 vont démarrer mais qu'il est nécessaire de faire une extension de réseau afin de raccorder la ferme de Monsieur LEPREVOST Thierry, ce branchement ayant été oublié lors des travaux primitifs.

Elle présente le devis de l'entreprise SARLEC chargée de réaliser cette extension du réseau Orange.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (M. RENAUX)

- VALIDE La proposition 1510-120 de l'entreprise SARLEC, devis signé par le Maire le 17 septembre 2015, pour un montant de 1 490.20 € HT

AUTORISE le Maire à signer tous les autres documents se rapportant à cette affaire.

08 Mobilier Groupe Scolaire – Validation devis,

Madame le Maire présente le devis de la société Bourrelrier-Education se rapportant à l'acquisition de chaises pour la classe de maternelles du groupe scolaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de la société précitée pour un montant de 148 € TTC, devis signé par le Maire le 09 septembre 2015

09 Loyer SECMA 2015 – Nouvelle révision,

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 15/10.02.15 du 10 février 2015 reconduisant le loyer 2015 de la carrière du Bosquet auprès de la société SECMA pour un montant annuel de 15 000 € et l'extraction des tonnages 2015 restant à 0.36€ la tonne.

Elle rappelle également que lors de la réunion du conseil en date du 02 avril 2015, il a été donné lecture d'un courrier émanant de Monsieur FAUXBATON gérant de la SECMA confirmant son intention de vouloir mettre en sommeil l'exploitation de la carrière du Bosquet, suite à la baisse d'activité conjoncturelle. Le Conseil avait décidé de surseoir à la demande de la SECMA.

Afin de mettre à jour l'encaissement des loyers et du fortage de l'année, il convient d'établir une nouvelle révision des loyers et fortages pour 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE de prendre en compte la demande de la SECMA et d'établir les loyers 2015 comme suit :
 - Loyers de janvier, février et mars 2015 Base ordinaire de 1 250 €/ mensuel,
 - Loyers d'avril à décembre 2015 Loyer mensuel constitué de
 - ✓ Base mensuelle ordinaire de 1 250 € / nombre de jours mensuels d'ouverture du site,
 - ✓ Et base mensuelle révisée de 150 € si période de fermeture au cours du mois considéré.

Le fortage reste à 0.36 € / la Tonne.

10 Participations scolaires 2015 / 2016,

Madame le Maire propose au Conseil de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2015/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, fixe ci-après, le montant des participations aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques des Moitiers d'Allonne, pour les communes de résidence :

- Ecole primaire : 480 €
- Ecole maternelle : 780 €

11 CCCI – Nomination représentants CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),

Madame le Maire expose au Conseil que lors du Conseil Communautaire du 12 février 2015 et pour la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT, il a été demandé à toutes les communes adhérentes de désigner un ou plusieurs représentants.

Le Conseil valide la nomination de Mr Alain LECHEVALIER comme représentant du CLECT.

12 Assainissement collectif 7^{ème} tranche – Validation avant-projet et lancement appels d'offres,

Madame le Maire présente au Conseil l'avant-projet pour l'assainissement collectif de ROMONT (7^{ème} tranche)

Le bureau d'études SAFEGE suite à cet avant-projet propose deux solutions et une tranche optionnelle :

- ✓ Solution 1 : mise en place de deux postes de refoulement (1 à l'entrée du chemin d'accès de l'ancienne carrière, et 1 au Hameau Mauger),
- ✓ Solution 2 : mise en place d'un seul poste de refoulement dans partie basse du Hameau Mauger et pose dans la partie basse du village de Romont d'un réseau gravitaire (transfert) sur terrain à défraichir,
- ✓ Tranche optionnelle : collecte des eaux usées de quatre habitations du village de « La Callouette », dont 3 sur la commune de Barneville-Carteret. Un courrier a été adressé au maire de Barneville-Carteret afin de demander une participation à ce projet de raccordement de trois habitations sur le réseau de la commune des Moitiers d'Allonne.

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré,

- VALIDE le projet solution 1 pour les travaux d'assainissement collectif de Romont (7^{ème} tranche), avec la tranche optionnelle pour les quatre habitations de « LaCallouette » ; la tranche optionnelle ne sera réalisée qu'avec un accord de participation de la commune de Barneville Carteret.
- DECIDE que les critères de choix seront basés sur 45 % sur le prix, et 55 % sur la technique
- AUTORISE le Cabinet SAFEGE à lancer la consultation des entreprises.

13 Assainissement collectif 6^{ème} tranche – Validation devis SAUR poste de refoulement,

Madame le Maire demande au Conseil de valider le devis de la SAUR se rapportant au branchement en eau potable du poste de refoulement du Meaudenaville de Bas.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- VALIDE le devis précité de la SAUR pour un montant de 1 060.60 € HT, devis signé le 03 septembre 2015 par l'Adjoint délégué, Alain LECHEVALIER.

14 Zone Artisanale Gustave Camberton – Validation devis SAUR desserte eau potable,

Madame le Maire demande au Conseil de valider le devis de la SAUR se rapportant à la desserte en eau potable de la Zone Artisanale Gustave Camberton.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- VALIDE le devis précité de la SAUR pour un montant de 1 084.23 € HT, devis signé le 16 septembre 2015 par le Maire

15 Rectification erreur cadastrale

Madame le Maire expose au Conseil que suite à la réalisation d'un plan de division et de bornage établi par la SCP SAVELLI pour des parcelles situées « Impasse des Ronds Duval » sur la commune, il s'avère qu'une portion de terrain d'une surface d'environ 70 m² qui fait partie de la voirie communale est incluse par erreur sur le cadastre à Monsieur LECUREUIL Lucien et Madame LETELLIER Aline (épouse LECUREUIL) sous la référence cadastrale B 671 et qu'il convient d'établir un acte rectificatif d'erreur cadastrale.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires pour établir la demande de régularisation pour cette portion de terrain située sur la voirie communale,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte rectificatif d'erreur cadastrale à intervenir sur la parcelle B 671 appartenant à Monsieur LECUREUIL Lucien et Madame LETELLIER Aline (épouse LECUREUIL).

16 PRL – Contrat d'entretien annuel ,

Madame le Maire présente les différents devis se rapportant à l'entretien annuel des parcelles du PRL.

Le Conseil, après en avoir délibéré

- DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise ADAM d'un montant annuel de 3 340 € HT pour l'entretien des 30 parcelles du PRL et le nettoyage des pieds de haies. Ce montant sera adapté au fur et à mesure des ventes de parcelles.

17 Voirie – Travaux La Vallée,

Madame le Maire présente au Conseil le devis complémentaire des travaux à réaliser suite aux travaux de voirie en cours au lieu-dit « La Vallée ».

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la réalisation des travaux précités,
- AUTORISE le Maire à régler le devis de la SARL BOUCÉ pour un montant estimatif de 2 469.20 € HT.

18 Maitrise d'œuvre - Travaux de voirie La Vallée et Hatainville,

Madame le Maire présente au Conseil les devis se rapportant aux missions de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du réseau hydraulique de la Vallée et de la création du cheminement piéton d'Hatainville.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le devis n° 2015-ATDM-005B pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du réseau hydraulique de la Vallée coût basé sur 5 % du montant réel HT des travaux, soit environ 1 250 € HT,
- ACCEPTE le devis n° 2015-ATDM-005C pour la maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un cheminement piéton à Hatainville, coût basé sur 5 % du montant réel HT des travaux, soit environ 600 € HT,

19 Acquisition décorations de Noël

Madame le Maire présente au Conseil le devis pour l'acquisition de décorations de Noël

Le Conseil, après en avoir délibéré

- VALIDE le devis de la société Lumifête Illuminations pour un montant HT de 2 585.70 € signé par le Maire le 05 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Affichage : 06.10.2015 - Convocation 06.10.2015

Conseillers en exercice : 15 – Présents 15 – Votants 15.

Aux Moitiers d'Allonne, le 13 octobre 2015
Le Maire, Michèle SONILHAC